

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Préambule



A l'issue d'une démarche, initiée le 14 novembre 2017 à Tourcoing, visant à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la Politique de la Ville, le Président de la République a indiqué, le 22 mai 2018, les objectifs principaux de la politique à mener en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il s'agit de « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « faire République ».

La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018 s'articule autour de 5 programmes thématiques : Sécurité, Education, Emploi, Logement et Lien social. Ils ont été traduits en 40 mesures.

La rénovation des contrats de ville souhaitée dans ce cadre doit donner lieu à la définition d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures adoptées par l'Etat et les engagements partenariaux pris en particulier avec les collectivités (via le Pacte de Dijon) et les entreprises (via le Pacte - pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises).

Sachant qu'il est également attendu que ce protocole tiennent compte du contexte spécifique à chaque territoire.

Dans cette perspective, l'objectif de ce protocole est de :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville (besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours.
- Clarifier et opérationnaliser les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation).
- Articuler les enjeux des territoires en Politique de la Ville avec ceux des autres territoires dans une logique de projet de territoire en articulant toutes les politiques publiques, notamment « la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté » plan pauvreté et le pacte pour les quartiers avec toutes les entreprises.
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les membres des Conseils Citoyens et l'explicitier (à l'aulne des réalités territoriales).
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées (intercommunales, communales...) et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat de Ville (animation, ingénierie, méthodes et outils).

Pour le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, l'élaboration de ce protocole a reposé sur la démarche suivante :

En s'appuyant sur les forces et les faiblesses du territoire partagées avec tous les signataires du Contrat de Ville lors du bilan à mi-parcours présenté au comité de pilotage de juin 2018, la Communauté d'Agglomération d'Epinal propose à ses partenaires une priorisation de certaines thématiques appropriées à concourir localement à « faire république » en cohérence avec les 40 mesures proposées par le Président de la République.

La rédaction de ce protocole a permis à la Communauté d'Agglomération de mobiliser les parties prenantes suivantes : Ville d'Epinal, Commune de Golbey, MJC, centres sociaux, CCAS, partenaires de l'Etat, conseil départemental et conseil régional...

L'ensemble des signataires ci-dessous valide le contenu de ce protocole et s'engage, conformément à leurs missions et eu égard à leurs compétences, à mettre en œuvre ce protocole jusqu'en 2022.

Les signataires sont : le Préfet des Vosges, le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Président du conseil régional, le Président du conseil départemental, le Maire de Golbey, le Procureur de la République, le recteur d'académie, le Directeur Général de Vosgélis, le Directeur général d'Epinal Habitat, le Directeur Territorial de Pole emploi, le Directeur Régional de la banque des territoires, la Directrice de la CAF des Vosges,

le Président de la SAEM, la délégué territoriale de l'ARS Lorraine, le Président de Face Vosges, le Président de la chambre de commerce et d'industrie et le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges.

Les documents de référence

Ce protocole repose sur un avenant qui sera annexé au Contrat de Ville. Il s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, notamment par rapport aux enjeux relatives à l'évaluation du Contrat de Ville à mi-parcours
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'article 1^{er} I-10 de la loi du 21 février 2014,
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale* : nous nous engageons », avril 2018 signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) signé le 17 juillet 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;
- Diagnostic territorial des Vosges (fin 2015)
- Diagnostic du parc social et de la situation socio-économique de leurs résidents,
- Diagnostic social des enjeux sociaux,
- Etude préalable à la rédaction du plan de lutte contre les discriminations en quartier Politique de la Ville,
- Diagnostic en marchant des 2 quartiers de Bitola et de la Justice
- Rapports d'occupation du parc social 2016-2018 produits par ARELOR
- La convention intercommunale d'attribution
- Protocole de préfiguration du NPRU
- Bilan à mi-parcours du Contrat de Ville
- Le contrat local de santé
- Diagnostic de la santé des habitants de l'agglomération par l'ARS 2018
- Données INSEE et comparateur QPV/ville/Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- La circulaire du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville,

Article 1 : Eléments relatifs au Contrat de Ville : faire de la citoyenneté un enjeu commun

L'enjeu majeur identifié au moment de la signature était le suivant :

Faire de la citoyenneté un enjeu commun.

C'est enjeu reste celui de la Communauté d'Agglomération et de ses partenaires.

En 2015 avec la signature du Contrat de Ville, le territoire adhérerait une nouvelle fois à la Politique de la Ville. Dès le début du millénaire, le territoire s'est saisi de ce précieux et nécessaire outil destiné à améliorer la qualité de vie des habitants les moins favorisés. Tous les partenaires du territoire, privés, publics, associatifs ont souhaité poursuivre l'histoire au côté de la collectivité. L'unique différence de cette nouvelle contractualisation était que l'EPCL n'était plus une communauté de commune mais une agglomération forte de 38 communes.

L'avenant à ce Contrat de Ville sera signé par une nouvelle Communauté d'Agglomération forte de 78 communes, composés presque au ¼ de communes rurales organisées en étoile autour de pôles relais eux-mêmes organisés le long du sillon lorrain avec pour point central, le pôle urbain dont Epinal-Golbey.

Les quartiers fragiles les plus importants restent ceux du Contrat de Ville : La Justice à Epinal, Bitola-Champbeuvert à Epinal, Le Haut du Gras à Golbey. Les quartiers de la Vierge et du Saut le Cerf à Epinal restent en veille au titre de la Politique de la Ville et font l'objet d'une attention particulière via les dispositifs de droit commun.

Les objectifs déclinés par quartier dans le Contrat de Ville peuvent être résumés ainsi :

Sur la Vierge (quartier en veille) :

- Recomposition urbaine et requalification du bâti accompagné d'un renforcement du commerce
- Accompagnement social et urbain renforcé pour consolider le lien social et promouvoir l'utilisation des équipements.

Sur la Justice et le saut le cerf (quartier de veille) :

- Traiter les problématiques d'habitat et de commerce de proximité nuisant à l'image du quartier et à la qualité de vie des habitants
- Lutter contre la pauvreté par la mise en place de leviers sur l'accès à l'emploi et à la formation.
- Maintenir un accompagnement social renforcé
- Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité et la tranquillité publique.

Sur Bitola :

- Améliorer la qualité de vie des habitants des deux sous ensemble : Champbeuvert et Bitola
- Utiliser l'opportunité représentée par la reconversion du site bragard pour structurer l'activité économique sur le quartier et améliorer la qualité de l'offre commerciale et l'image du secteur amorcée par le NPRU

- Développer l'accompagnement urbain et renforcé, soutenir le sentiment de tranquillité publique en renforçant la présence sociale

Sur le Haut du Gras :

- Rendre l'espace public de ce quartier lisible et convivial ainsi que le cadre bâti attractif
- Développer les services à la personne et l'animation du quartier
- Favoriser la participation des habitants

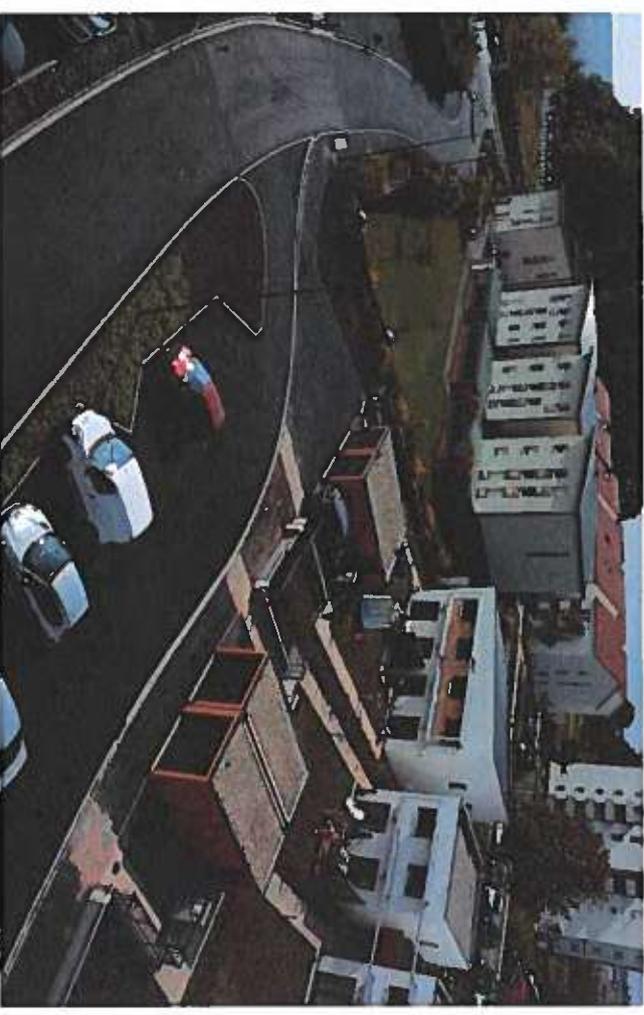
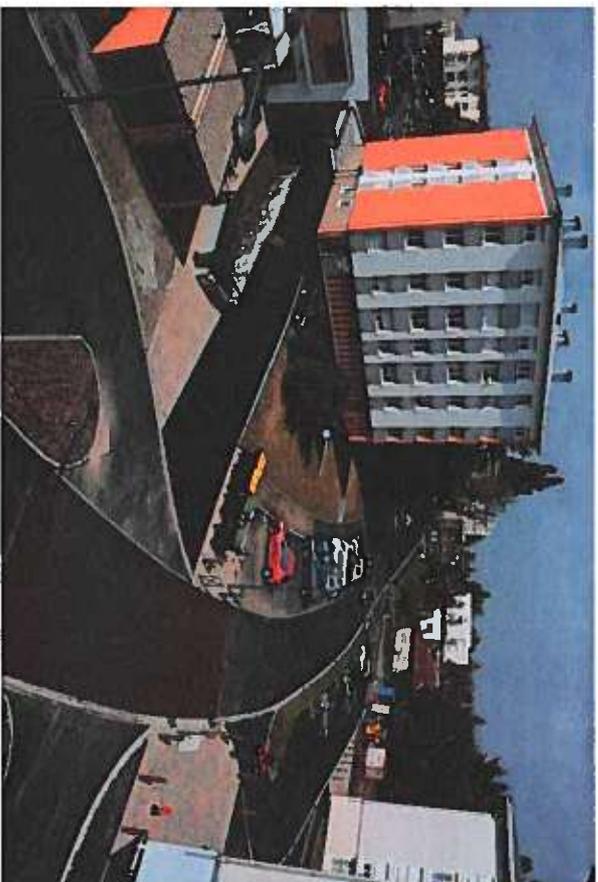
- 3 piliers ont été identifiés pour concourir au déploiement de la stratégie permettant de répondre à l'enjeu « la citoyenneté enjeu commun » :
- Un pilier cohésion sociale et éducation
 - Un pilier renouvellement urbain et cadre de vie
 - Un pilier développement économique et emploi.

Au sein du pilier cohésion sociale, 4 priorités ont été choisies par les partenaires et ont fait l'objet de la préparation d'actions :

- L'éducation : lutter contre le déterminisme social et accompagner la parentalité
- L'accès aux droits et aux services : informer et rendre accessible
- Le renforcement de la citoyenneté spécialement des jeunes : s'appuyer sur les associations pour mettre en place des dispositifs favorisant l'engagement
- La santé : commencer par un diagnostic et agir sur les axes les plus urgents (addictologie)
- La sécurité : prévention de la délinquance

Au sein du pilier renouvellement urbain et cadre de vie 3 objectifs transversaux permettent la compréhension de la stratégie qui est déployée :

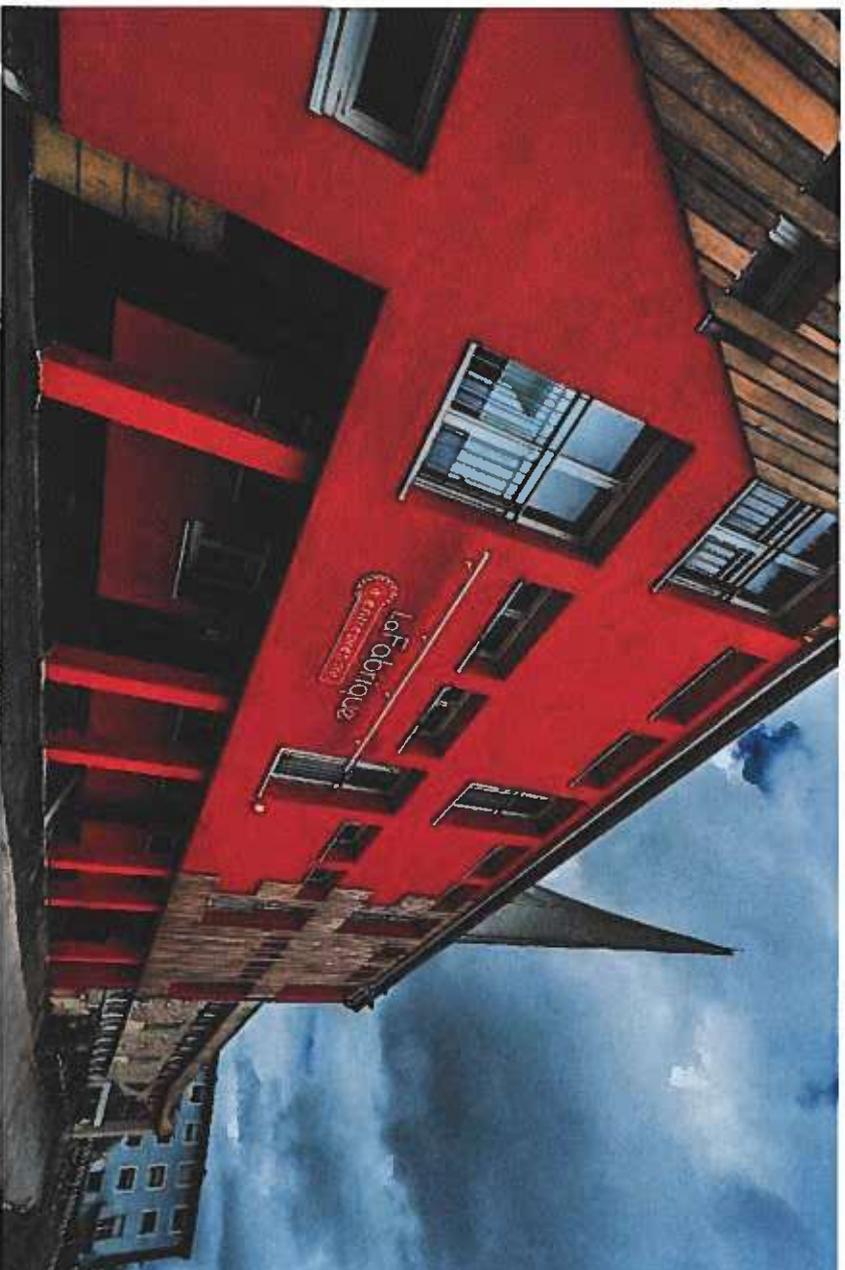
- Provoquer une évolution de l'environnement urbain pour favoriser le développement économique au sein de la stratégie de développement économique du territoire dans son ensemble
- garantir l'attractivité de ces quartiers et leur intégration dans l'agglomération notamment en travaillant sur la qualité de l'Habitat (LHI et copropriété).
- maintenir un cadre de vie qualitatif par la mise en œuvre d'une gestion urbaine et sociale de proximité adapté aux territoires.



Au sein du pilier développement économique et emploi :

- développer l'entreprise et l'activité économique dans les quartiers prioritaires : favoriser la culture de l'entrepreneuriat par un environnement et des outils adaptés
- développer les compétences en travaillant sur les qualifications : identifier les besoins et renforcer les interventions auprès des entreprises
- mobiliser les dispositifs de droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires et mesurer la part des habitants résidents des quartiers politiques de la ville.

Ci-dessous la Fabrique à entreprendre ouverte en mai 2018 sur le Plateau de La Justice, Place d'avrinsart à Epinal



Ces 3 piliers se déclinent différemment sur chaque quartier selon ses spécificités et les acteurs présents et doivent permettre de travailler sur les 3 axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations.

Poursuite d'une gouvernance simple :

La mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020 s'effectue sous la responsabilité conjointe du Président de la Communauté d'Agglomération, des Maires des deux communes d'Épinal et de Golbey et du Préfet des Vosges, dans le cadre d'un système de pilotage associant les divers partenaires et privilégiant le débat stratégique.

Cette association des différents partenaires s'est concrétisée par la mise en place et le fonctionnement d'un Comité de Pilotage. Il a pour compétences :

- de définir les grandes orientations du Contrat de Ville et les objectifs,
- d'examiner et de valider les plans annuels d'actions,
- d'attribuer les financements permettant la réalisation des objectifs définis,
- de mettre en place l'évaluation du Contrat de Ville.

Il se réunira au moins une fois par an.

Le comité technique est constitué d'une équipe projet élargie. Elle est co-animée par l'État, l'intercommunalité et les communes. Cette instance prépare également les réunions du comité de pilotage. Elle organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du Contrat de Ville.

Elle est composée des référents techniques des instances représentées en comité de pilotage, partenaires du Contrat de Ville. Elle se réunie au moins deux fois l'an et autant que nécessaire pour le bon fonctionnement du Contrat de Ville.

Dans la continuité du travail engagé dans la phase d'élaboration du Contrat de Ville, il est proposé de faire perdurer les groupes de travail thématiques par pilier, à savoir cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain qui assureront le suivi et l'animation des projets menés.

Compte tenu des enjeux au niveau des axes transversaux: égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations, il est proposé pour permettre d'affiner les modalités d'intervention de réunir de groupes de travail spécifiques.

Les groupes de travail sont composés des acteurs (techniciens, élus, responsable associatifs, représentants des entreprises...) directement concernés par le sujet. Les représentants des conseils citoyens seront également conviés.

La volonté est d'élargir les modes de coopération, en réunissant au moins une fois par an l'équipe de réussite républicaine conformément à l'instruction du 30 juillet 2019 relatives à la constitution des équipes territoriales de réussite républicaine.

Article 2 : Toujours des écarts mais des évolutions positives ou négatives constatées depuis la signature du Contrat de Ville en 2015

Depuis la signature du Contrat de Ville, le territoire a connu les évolutions suivantes :

Concernant le renouvellement urbain et du cadre de vie, les évolutions positives se poursuivent. Chacun s'est investi et est parvenu à mener les actions visant à améliorer la situation. La dynamique se poursuit grâce notamment aux interventions des villes et des bailleurs sociaux. Sur Bitola, le NPRU est en cours pour mener un projet urbain à 10 ou 20 ans.

Sur le Haut du Gras, le bailleur est intervenu sur le bâti pour la résidentialisation du quartier, le projet est arrivé à terme.

L'agglomération correspond désormais à un bassin de vie et d'emploi depuis la dernière modification de périmètre. Elle est désormais compétente en matière de Politique de la Ville et porte le Contrat de Ville. Depuis 2019 compétente en matière de prévention spécialisée.

2.1 Une évolution démographique en rapport avec celle de l'EP CI, en diminution, mais une plus forte représentation des personnes seules et des familles monoparentales en QPV

Quelques chiffres pour illustrer :

indicateurs	QPV	QPV	QPV	EP CI	
Lieu/échelle	Haut du gras	La Justive	Bitola	EP CI	commentaires
Nb habitants	1165	3712	1248	112109	11966 habitants avec ceux en quartier de vieille-pourcentage en diminution en raison de l'augmentation du nombre d'habitants suite au nouveau périmètre
Nb de moins de 25 ans	35.5%	40.6%	35.6%	31%	Des quartiers plus jeunes que sur l'EP CI et sur le département avec une forte concentration à Epinal
Indice « jeunesse » - 20 ans/60 ans et +	1.8	1.9	1.1	1.1	Bitola : les + de 60 ans sont surreprésentés par rapport aux autres QPV et à la structure de la population sur l'EP CI, un taux supérieur à la moyenne départementale et régionale et en augmentation (projection DREAL à 2042)
Personnes isolées	44.7%	42.1%	51.2%	35.3%	Presque 1 ménage sur deux est une personne seule en QPV, 10 points de plus que l'EP CI
Familles monoparentales percevant une allocation CAF	30.5%	18. %	26.7	16.6%	Des familles monoparentales surreprésentées par rapport aux moyennes de l'EP CI et de la région (14.27%) et en augmentation en QPV, aggravant la situation de précarité

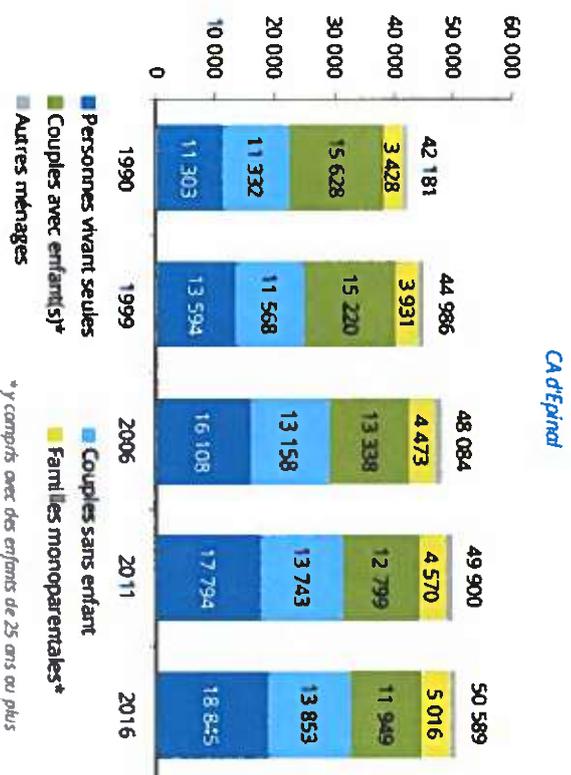
Ci-dessous : un extrait du diagnostic de l'analyse des besoins sociaux du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de 2019 :

1. Les dynamiques de peuplement

Une transformation de la structure des ménages

Une augmentation nette du nombre et de la part des personnes seules parmi les ménages : +851 entre 2011 et 2016

La composition des ménages
Source : Insee, RP 1990, 2016



Les familles monoparentales et les ménages de personnes isolées sont surreprésentés en QPV.

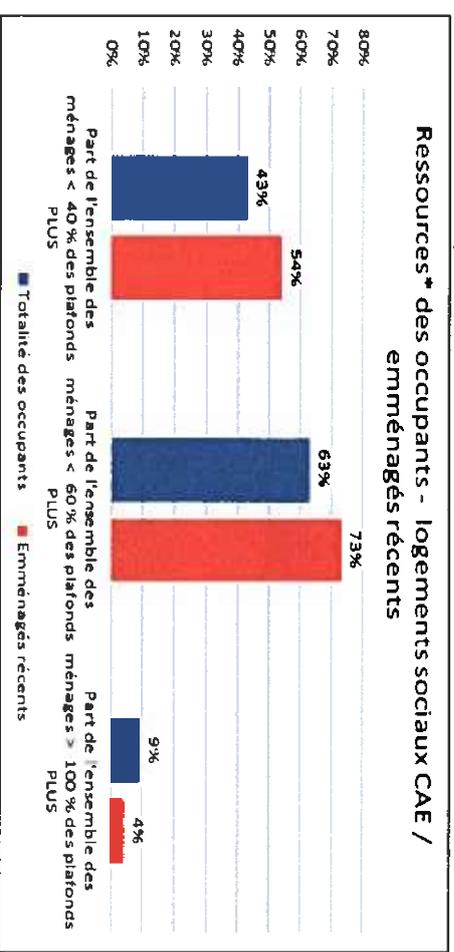
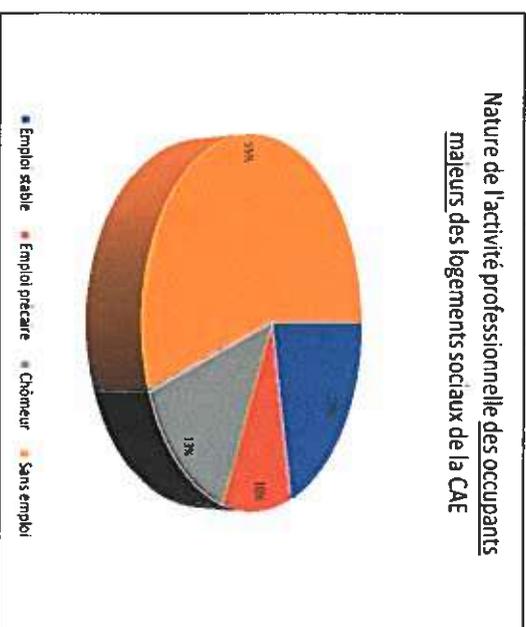
Sur les quartiers du Haut du Gras de Bitola et de la Justice, un tiers des ménages occupants des logements sont des familles monoparentales, la moitié des occupants sont des personnes seules, soit plus de 80% des ménages des QPV potentiellement en situation de fragilité sociale.

2.2 L'emploi : le point faible avec son corollaire la pauvreté, très présente en QPV

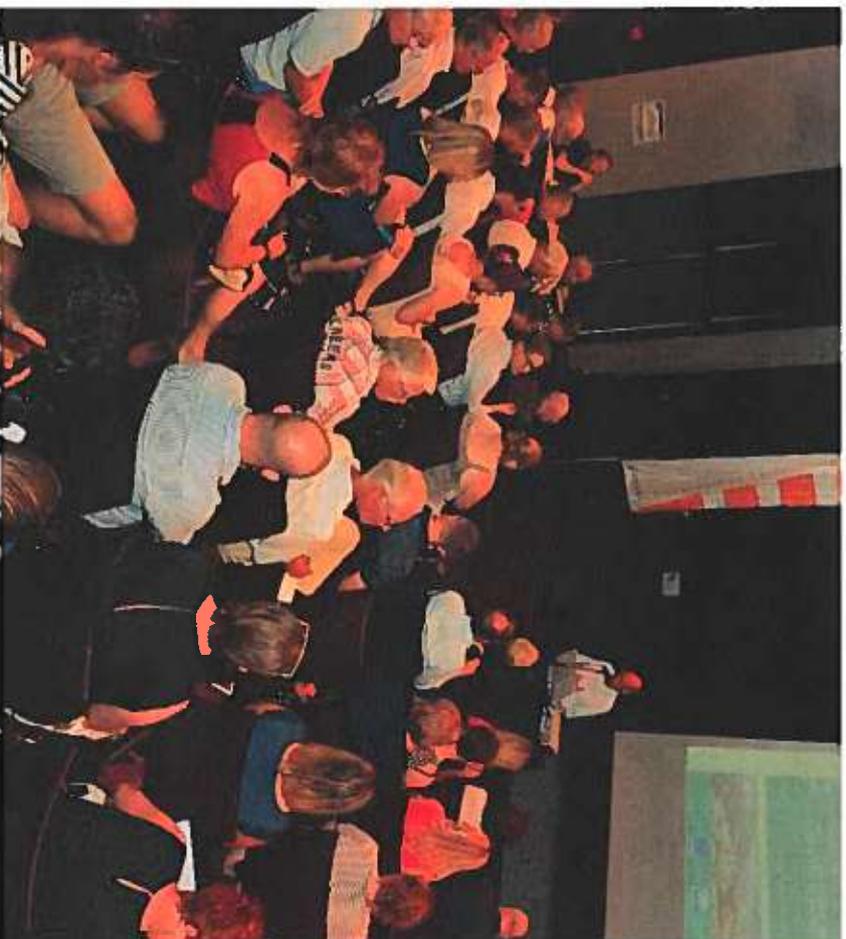
Indicateurs	QPV	QPV	QPV

Lieu/échelle	Haut du gras	La Justice	Bitola	EPCI	commentaires
Nb habitants	1165	3712	1248	112109	11966 habitants avec ceux en quartier de veille-pourcentage en diminution en raison de l'augmentation du nombre d'habitants suite au nouveau périmètre
Nb d'habitants bénéficiant des prestations CAF	844	2845	1082	53557	Sur ces 3 quartiers, plus de 95 % des ménages perçoivent une allocation de la CAF.
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	49.2%	49.6%	51.8%	27.9%	On constate une diminution de nombre de personnes dépendants des prestations de la CAF. Cependant, il est à noter que les personnes atteignant 65 ans sortent de ces statistiques
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 100 % de prestations sociales	34.3%	30.7%	30.5%	16.6%	Selon ARELOR et les arrêtés préfectoraux fixant les objectifs de mixité sociale, le montant de revenu du 1 ^{er} quartile des ménages résidents HLM sur ces quartiers est en constante diminution depuis 4 ans... y compris des nouveaux arrivants.
% de ménages sous le seuil de pauvreté	62%	74%	62%	23%	Sur les Vosges ce taux est de 11.3%, à Epinal de 18.8% Sur Epinal 32% et sur Golbey 27% Seuil de pauvreté défini à 60% du niveau de vie médian

A ces chiffres s'ajoute l'augmentation du nombre d'adultes recevant l'allocation adulte handicapé de 1583 à 2038 allocataires entre 2015 et 2017.



2.3 La création d'un service d'actions vers l'emploi au sein de la Communauté d'Agglomération d'Epinal



Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un Service d'Actions vers l'Emploi qui développe des clauses d'insertion dans les marchés publics afin de mettre en relation les demandeurs d'emploi des QPV et les entreprises (heures de travail réservées sur les chantiers qui leur sont confiés par des maires d'ouvrage publics spécifiques).

Quelques chiffres clés sur le service d'actions vers l'emploi de la Communauté d'Agglomération d'Epinal:

Entre 2006 et 2019 :

355 000 heures travaillées auprès de 81 entreprises

Entre janvier 2017 et mai 2019 :

951 entretiens avec des personnes à la recherche d'un emploi entre janvier 2017 et mai 2019 pour 668 personnes reçues

209 personnes recrutées par les entreprises

De nombreuses sorties positives vers l'emploi et la formation.

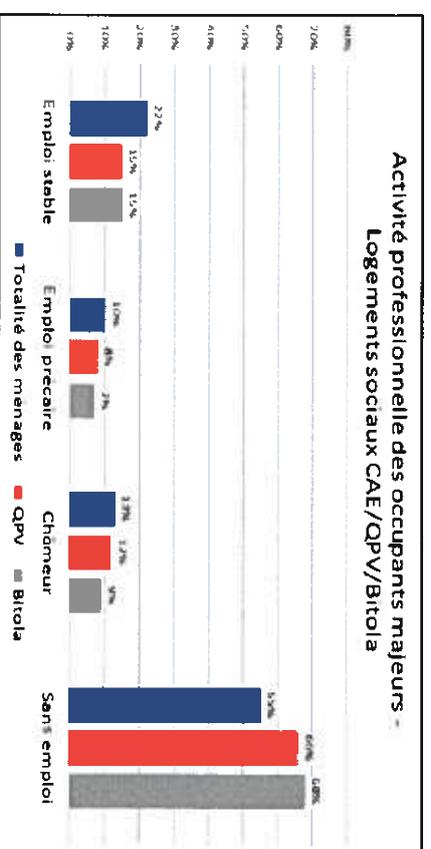
Ce service a la charge de convaincre les entreprises de leur faire confiance et d'accompagner les personnes particulièrement éloignées de l'emploi vers la réappropriation de leur parcours professionnel.

2.4 Zoom sur l'emploi en QPV et l'emploi des jeunes : moins d'actifs occupés et moins d'actifs occupant un emploi stable sur les QPV

Alors que la majorité des actifs se concentrent dans les trois communes principales, Épinal, Golbey et Thaon-les-Vosges représentent plus de 60 % des actifs occupés entre 15 et 64 ans sur l'agglomération. Les communes de l'agglomération autres qu'Épinal, Golbey et Thaon-les-Vosges gagnent des actifs occupés tandis que l'ensemble Épinal et Golbey en perdent.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, les jeunes du territoire sont pour 1/3 en emploi précaire, 1/4 à temps partiel et 1/4 à la recherche d'un emploi.

Une enquête de terrain confortant les données sur l'occupation du parc social en QPV montre qu'en QPV le nombre de ménage et le taux de ménage occupant un emploi stable est très inférieur à celui observé dans le parc social et sur le territoire (extrait de la CIA).



2.5 Zoom sur l'accès à l'emploi et l'insertion : un passage plus difficile pour les résidents des QPV

Indicateurs	QPV	QPV	QPV	EPCI	commentaires
Lieu/échelle	Haut du gras	La Justice	Bitola	EPCI	
Nb habitants	1165	3712	1248	112 109	6125 habitants en QPV mais 11966 habitants avec ceux en quartier de veille-pourcentage en diminution en raison de l'augmentation du nombre d'habitants suite au périmètre soit 10.7 % des habitants de l'EPCI
Nb bénéficiaires RSA	141 en 2015 237 en 2017	422 en 2015 597 en 2017	199 en 2015 183 en 2017	3861 en 2015 4117 en 2017	Le nombre de bénéficiaires augmentent fortement, 276 BRSA supplémentaires en QPV sur les 256 supplémentaires sur l'EPCI
Nombre de jeunes chômeurs de 16-25 ans - ABC	27	87	39	1815	Le taux de chômage des 16/25 ans est de 21.67 % sur l'EPCI Moyenne nationale est de 22.3%. Sur la CAE le nombre de chômeurs de moins de 26 ans est passé de 1292 en 2015 à 1815 en 2017 et le nombre de chômeurs entre 26 ans et 49 ans à augmenter de 1375 personnes.
Nombre de chômeurs entre 26 et 50 ans ABC	113	368	137	5204	
Indicateur	QPV	QPV	QPV		

Lieu/échelle	Haut du Gras	La Justice	Bitola	EPCI	
Nombre de chômeurs de plus de 50 ans ABC	56	175	39	2568	En 2015, le nombre de demandeurs d'emploi sur l'EPCI était de 1808.
Taux d'emploi des 15-64 ans	44.4%	32.7%	35.7%	61.8%	Le taux d'emploi augmente légèrement sur la Communauté d'Agglomération.
Part des emplois précaires parmi les emplois	22.3%	31.9%	25. %	13.6% %	On note un écart important entre les QPV et l'EPCI : 18 points
Jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) (sources ARS)				20.3%	L'agglomération compte 13000 jeunes dont 2836 ni en emploi ni en formation la moyenne régionale est de 16.8% d'après les chiffres de l'ARS (annexe 3) Ces jeunes sont surreprésentés en QPV. Malgré cela, le nombre de jeunes inscrits à la mission locale diminue.
Nombre de personnes en demande d'emploi ABC	215 226	630 745	196 247	6930 en 2015 et 9587 en 2017	Ce chiffre est en augmentation. Sur le département, le nombre de demandeurs d'emploi entre 2015 et 2017 est passé de 15 690 à 16 630 (chiffres du SPED).

Les chiffres concernant les NEET (ni en emploi, ni au travail, ni en formation) fourni par la DIRECCTE font état de 4300 jeunes dans ce cas sur le département dont entre 103 et 1103 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

2.6 Zoom sur les niveaux de qualification : un niveau plus faible en QPV

Indicateurs	QPV	QPV	QPV		
Lieu/échelle	Haut du gras	La Justive	Bitola	EPCI	commentaires
Nombre d'habitants	1165	3712	1248	112109	11966 habitants avec ceux en quartier de veille-pourcentage en diminution en raison de l'augmentation du nombre d'habitants suite au nouveau périmètre
Nombre de jeunes de moins de 18 ans en QPV	282	1063	335	20980	8.5% des jeunes mineurs du territoire de l'EPCI résident en QPV
% de demandeurs d'emploi ayant un niveau inférieur au CAP/BEP		33.3%	28.6%	16.7%	Les femmes sont surreprésentées au sein de ce taux... encore plus surreprésentée en QPV, 15 points d'écart avec les hommes sur la CAE, 4 points d'écart avec les hommes en QPV,
Indicateurs	QPV	QPV	QPV		

Lieu/Echelle	Haut du gras	La Justice	Bitola	EP CI	
% de demandeurs d'emploi ayant un niveau supérieur au bac		7.7%	7.1%	15.9%	La différence de représentation homme/femme s'atténue mais le taux de diplômé est deux fois inférieur à celui de l'EP CI
Taux de 16-24 ans non scolarisés	51.5 %	46.7%	ns	44.1%	Le nombre de jeunes non scolarisés est plus élevé en QPV
Retard scolaire à l'entrée en 6 ^{ème}	33.3% 5 élèves	20.4% 11 élèves	28% 7 élèves	11.9% 149 élèves	A la sortie de l'école élémentaire, on note un taux de retard en 6 ^{ème} important particulièrement sur le quartier du Haut du Gras. 23 des 149 élèves en retard qui sont en retard résident en QPV.
Retard scolaire à l'entrée en 3 ^{ème}	secret 19 élèves	37.3% 19 élèves	25% 5 élèves	13.8% 179 élèves	Sur le quartier de la Justice à l'entrée en seconde le taux de retard est de 30% contre 8.6% sur l'EP CI et en terminal de 42.3% contre 14.% sur l'EP CI
Niveau de qualification des demandeurs d'emploi manoeuvre et ouvriers qualifiés	secret	37.2%	40.6%	29.8%	Les demandeurs d'emploi d'un niveau de qualification de manoeuvre et ouvriers qualifiés sont plus nombreux à résider en QPV qu'en dehors des QPV et restent inscrits plus longtemps
Niveau de qualification des demandeurs d'emploi de techniciens à cadres	secret 1.2%	1.2%	1.9%	8.2%	Les demandeurs d'emploi avec un niveau de qualification technicien à cadre sont 7 fois moins nombreux en QPV.

2.7 En résumé : un taux de pauvreté très supérieur à celui de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, rendant moins évident la réussite éducative et l'accès aux soins

Les jeunes sont surreprésentés sur l'EP CI, encore plus sur la ville centre et davantage en quartier Politique de la Ville. Ils réussissent moins bien à l'école dès le collège, jusqu'au baccalauréat et après. Sur ce point, il est indispensable de noter une nette différence sur les résultats scolaires des jeunes résidents à Epinal par rapport à ceux résidant à Golbey. Les jeunes résidant en QPV sur la commune d'Epinal ont moins de retard scolaire et réussissent d'avantage que les jeunes résidents en QPV à Golbey.

Les familles monoparentales sont surreprésentés sur l'EP CI, davantage en quartier Politique de la Ville. Proportionnellement les familles monoparentales sont surreprésentées au Haut du Gras à Golbey dans des proportions très importantes.

Le nombre d'actifs occupés est bien plus bas dans les quartiers politiques de la ville, la part d'actifs occupés inférieurs aux moyennes hors QPV (CAE/Vosges/Grand Est/France) alors que le taux d'emploi précaire est au contraire 2 à 3 fois plus important qu'ailleurs. Les revenus des ménages sont bien plus bas dans les quartiers Politique de la Ville qu'aux autres échelles supra QPV. Le nombre de personnes en situation sociale fragile augmente chaque année.

Ces évolutions alertent les partenaires, pour autant il faut souligner les effets positifs des actions menées.

Sur le pilier cohésion sociale, les actions phares sont :

- le Programme de Réussite Educative,
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- l'Aménagement du Temps de l'Enfant à Epinal et l'accueil collectif pour mineur à Golbey
- les cordées de la réussite.

Elles luttent contre le déterminisme social et favorisent l'égalité des chances.

Sur le développement économique les actions phares sont :

- o La création, l'implantation et le développement de la Fabrique à entreprendre : favorisant la culture entrepreneuriale et l'utilisation des outils de droit commun d'aide à la création d'entreprise
- o L'implantation d'une agence d'emploi dans le même immeuble
- o L'élargissement du dispositif des clauses d'insertion : augmentation du nombre de maîtres d'ouvrages confiant des heures d'insertion aux services en charge et diversification des missions avec ouverture vers des marchés porteurs pour l'emploi des femmes
- o L'installation sur la place d'Avrinsart d'une friperie solidaire ouverte et gérée par une entreprise d'insertion. Son double objectif, d'insertion professionnelle des femmes du quartier et d'animation de la place commerciale du quartier de La Justice trop peu investi par les femmes.

Sur le renouvellement urbain et le cadre de vie :

- o Démarrage du NPRU sur le quartier de Bitola
- o Fin des opérations de reconstruction, d'aménagement urbain sur le Plateau de la Justice et de la Vierge et de rénovation énergétique ; lutte contre l'habitat indigne sur Champbeauvert
- o Maintien du niveau de prestation relative à la gestion urbaine de proximité (propreté, sécurité, tranquillité)
- o Prise en compte de la sécurité publique dans la conceptions des espaces urbains
- o POPAC accompagnement des copropriétés fragiles
- o Renforcement des instances du conseil citoyen et de la participation des habitants.

Et bien d'autres...

Le bilan à mi-parcours du Contrat de Ville et les temps d'échange menés avec les partenaires ont permis d'identifier des axes de travail jusqu'en 2022.

Article 3 : Une mobilisation forte des politiques publiques à renforcer

Permettre une évolution de la situation des habitants-es des territoires en Politique de la Ville nécessite en premier lieu une mobilisation des politiques publiques (dites) de droit commun. Lors du bilan à mi-parcours du Contrat de Ville, la démonstration a été faite que les crédits de droit commun étaient prioritairement mobilisés sur les quartiers Politique de la Ville puisque 90% des crédits débloqués pour les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville sont des crédits de droit commun.

La Communauté d'Agglomération d'Epinal souhaite poursuivre et maintenir la mobilisation de ces crédits, avec l'appui des services de l'Etat.

Compte-tenu des enjeux définis précédemment et des éléments de contexte, les signataires mettent en avant la nécessité de porter une attention particulière à :

- L'accès à l'emploi, particulièrement des jeunes
 - o Formation (initiale et continue)
 - o Lutte contre les discriminations
 - o Développement de la mobilité
- L'éducation
 - o Lutte contre le déterminisme social et genre
 - o Renforcement des actions d'accompagnement des jeunes scolaires y compris les lycéens
 - o Accès aux sports, à la culture et aux loisirs
- La santé de tous
 - o Accès aux soins pour tous
 - o La prévention des conduites à risques
- La sécurité
 - o Prévention de la délinquance et prévention de la radicalisation
 - o La lutte pour la non-stigmatisation des quartiers.

La lutte contre les discriminations et les mesures de promotion de l'égalité femme/homme ont été intégrées à chaque orientation ou action de cet avenant. Très peu d'orientation et d'actions sont exclusivement dédiées uniquement à ces deux sujets mais toutes les actions à de rares exceptions y porteront une attention particulière.

L'éducation est abordée de manière étendue à tout ce qui contribue à l'ouverture d'esprit des jeunes et à l'adhésion aux valeurs républicaines. Le sport et la culture sont identifiés par les acteurs du territoire comme des leviers incontournables au développement de la citoyenneté et au maintien du lien social.

Article 4 : Des priorités et enjeux jusqu'à 2022 qui trouvent des réponses sous forme d'actions

La réalisation des enjeux identifiés à l'article 3, au-delà de la mobilisation de droit commun, donne lieu à différentes orientations et actions énoncées ci-dessous sous forme de tableaux.

- La première colonne du tableau fait référence au numéro de la mesure du plan national de remobilisation en faveur des quartiers
- La deuxième colonne rappelle l'enjeu local identifié sur le territoire et à traiter avant 2022
- La troisième colonne mentionne les engagements de l'Etat pour accompagner le territoire dans son projet.

Un tableau détaillé des mesures gouvernementales figure en annexe du document avec mention du porteur de l'action, de son financeur et des indicateurs qui seront utilisés pour en mesurer l'efficacité.

L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, particulièrement des jeunes :

- Formation
- Lutte contre les discriminations
- Développement de la mobilité

Attentes vis-à-vis des partenaires :

Outre le soutien de l'Etat, la Communauté d'Agglomération d'Epinal souhaite un engagement des partenaires à articuler les politiques publiques et à mobiliser les crédits de droit commun, en étroite collaboration avec la Région, la DIRECCTE et les opérateurs de l'emploi, publics ou privés. La Communauté d'Agglomération d'Epinal souhaite s'appuyer sur les partenaires de l'insertion par l'activité économique. Poursuivre et étendre les champs de collaboration avec les entreprises et les communes qui la composent.

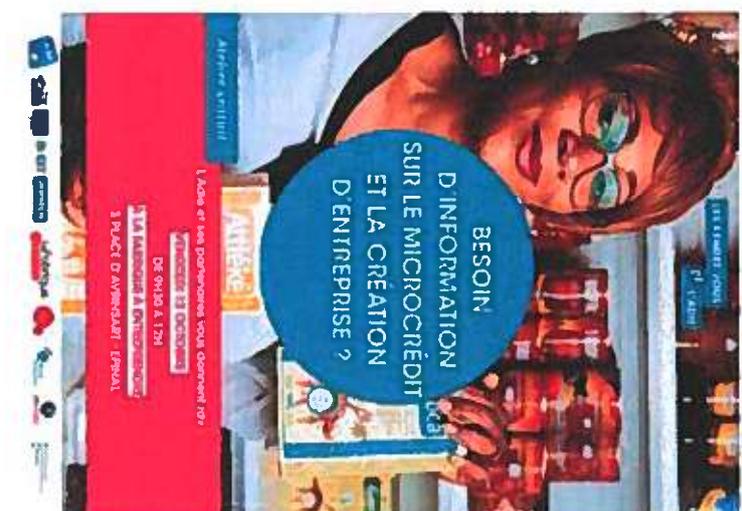
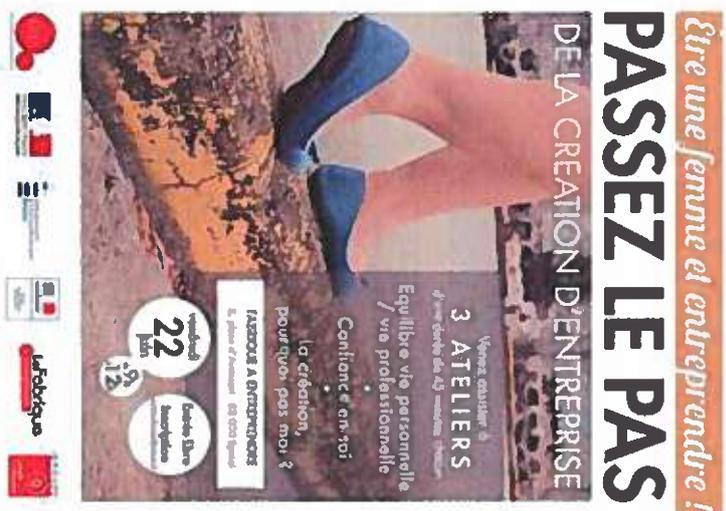
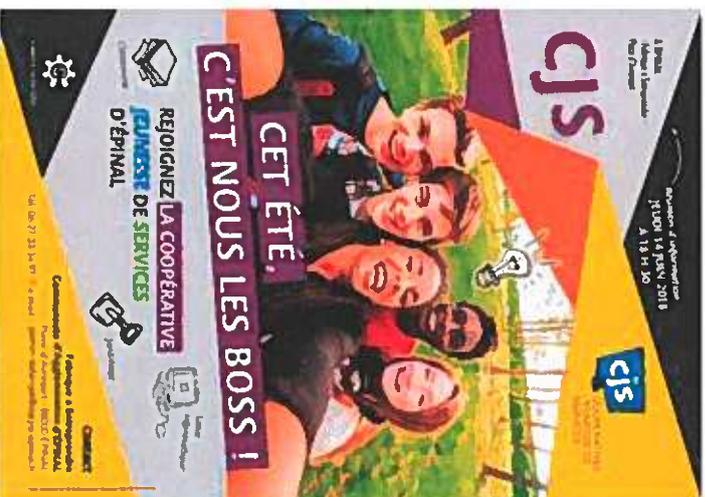
Numéro de l'action de mobilisation nationale	Enjeux/besoins identifiés et engagements de la Communauté d'Agglomération d'Epinal	Actions	Engagements de l'Etat et de ses partenaires
19-20-36-40-27-24	Lutter contre la pauvreté en accompagnant le public vers l'emploi depuis la détection jusqu'à un emploi stable, y compris le public féminin	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des simulations d'entretien - développer le bénévolat chez les associations employeurs - organiser des actions compréhension des codes sociaux du travail - accompagnement renforcé vers et dans l'emploi 	A garantir la stabilité des dispositifs qui concourent dans les quartiers, à l'insertion (économique), à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles

	Mobiliser le service développement économique de la Communauté d'Agglomération d'Epinal	<ul style="list-style-type: none"> -inclure dans un parcours professionnel par le sport et la culture -inclure par le sport et la culture grâce au Service Civique -développer l'activité économique dans les quartiers en favorisant l'implantation d'activité - favoriser l'entrepreneariat et l'opportunité de « créer son propre emploi » -favoriser l'ESS en s'appuyant sur la détection des besoins des habitants des QPV - mettre en place une ETTI (entreprise temporaire de travail d'insertion) - favoriser le développement de projets économiques en lien avec le réemploi afin d'augmenter le pouvoir d'achat - développer le service aux habitants de type « conciergerie » ou « silver économie » - orienter vers « SESAME » -actions innovantes vers l'emploi adaptées notamment aux mères de moins de 25 ans ou familles monoparentales 	Faciliter l'utilisation du droit commun et le vulgariser auprès du public Soutenir et faciliter les actions innovantes Proposer des outils financiers permettant la mise en place des dispositifs d'accès à l'emploi des personnes seules avec enfants (plan pauvreté) Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
19-20-40-27	Lutter contre le non accès à l'emploi en mettant en adéquation les besoins des entreprises en main d'œuvre avec les formations	<ul style="list-style-type: none"> -détecter les besoins en formation par les conventions avec les agences d'emploi et les entreprises d'insertion 	Déployer de manière souple le plan d'investissement compétence Permettre l'innovation notamment dans la mise en place d'action de formations courtes (3 à 4 semaines) innovantes.
19-20-40-21-27	Favoriser la mise en place de formation répondant aux besoins détectés afin de permettre au public d'accéder à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> -mettre en place les formations correspondant aux besoins de main d'œuvre identifiés par les conventions avec les agences d'emploi et les entreprises d'insertion -renforcer le lien avec pôle emploi -Mettre en place d'une ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion) 	Permettre aux collectivités d'innover et apporter son soutien
21-40-27	Changer les regards	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des actions vers les chefs entreprises recourant à l'intérim (synergie) -organiser des actions « changer les regards réciproques » 	Soutenir les entreprises et les clubs d'entreprises

		<ul style="list-style-type: none"> - créer des partenariats avec les chefs d'entreprise et la Fabrique à entreprendre (mentoring des porteurs) - valoriser des réussites de création d'entreprises notamment avec les micro-entreprises - formation de tous les conseillers pôle emploi à la lutte contre les discriminations (pôle emploi) 	
12-40-27	Travailler à des solutions mobilités	<ul style="list-style-type: none"> -aider au financement du permis de conduire - poursuivre les chantiers de mobilité - promouvoir un projet d'auto-école associative - organiser des actions de promotion de la mobilité - déployer une application smartphone pour faciliter l'accès à la plateforme mobilité - réaliser des bilans de mobilité et d'accompagnement individuel/atelier pédagogique et apport de solutions adaptées à chaque situation - garage solidaire - consacrer un volet spécifique aux QPV dans les PDU y compris dans le diagnostic 	<p>Poursuivre les financements de permis</p> <p>Soutenir l'émergence d'auto-école associative</p> <p>Conforter, dans le cadre du projet de loi et d'orientation sur les mobilités, le pouvoir d'agir de la collectivité en matière de mobilité inclusive.</p>
22-40-27	Favoriser la création d'entreprise y compris du numérique et du digital	<ul style="list-style-type: none"> -Développer la fabrique à entreprendre -Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France ou CITESLAB Proposer un accompagnement complet gratuit aux porteurs de projet (fabrique et ses partenaires) -faciliter l'accès au financement notamment via Citélabs -sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat - encourager les initiatives à la création d'entreprise notamment via des financements/via CITESLAB (concours d'idée à la création d'entreprise) 	<p>Maintenir les crédits et l'ingénierie d'Etat sur le territoire</p> <p>La fabrique à entreprendre :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - détecter les porteurs de projets (notamment numériques) afin de les faire bénéficier des dispositifs « french tremplin » -favoriser l'entreprenariat des femmes -recenser les auto-entrepreneurs des QPV et leur proposer un accompagnement -développer une fabrique d'utilité sociale -créer un tiers-lieu en QPV (Pôle Eco Ter) -proposer une offre foncière attractive pour favoriser l'implantation des entreprises en QPV -créer du lien avec le Quai ALPHA.... 	
25-40-27	<p>Décliner les opportunités nouvelles offertes par le plan d'investissement compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Articuler les formations du PIC avec les conventions agence d'emploi/CAE de détection des besoins en main-d'œuvre -Action de remobilisation dans les QPV -Formation suite à détection des besoins -Maintenir l'activité économique et tertiaire sur les quartiers prioritaires -Maintenir le commerce -Créer un concept store du réemploi sur les friches Bragard -Développer l'activité économique en chautier et en entreprises d'insertion -Développer les commerces/entreprises à l'essai 	<p>Débloquer des crédits sur le territoire sur des formations innovantes courtes</p>
22-40-27	<p>Offrir le même niveau de commerce de proximité qu'ailleurs</p>		<p>Soutien de l'Etat sur les agréments pour l'ESS et sur les autorisations d'ouvrir le dimanche</p>

Les événements de la Fabrique :



L'éducation

- Lutte contre le déterminisme social et généré ● Renforcement des actions d'accompagnement des jeunes scolaires y compris les lycéens
- Accès aux sports et aux loisirs (en dehors des ATE à maintenir)

Attentes vis-à-vis des partenaires :

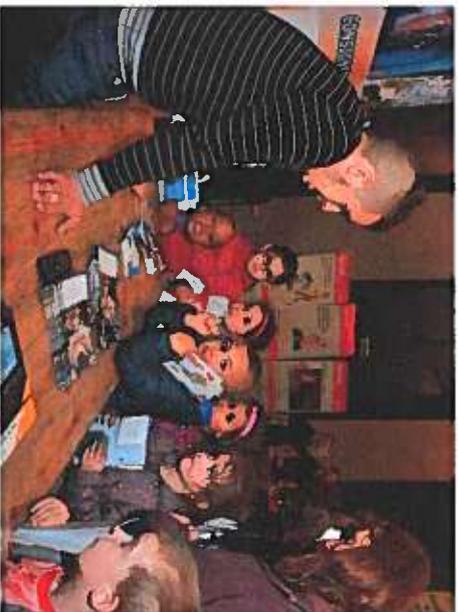
La Communauté d'Agglomération attend un engagement fort de la Région et du conseil départemental en plus de celui déjà conséquent de l'éducation nationale.

La priorité est de favoriser la réussite éducative et de rendre accessibles le sport et la culture aux jeunes en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et les projets innovants (microfolies).

Numéro de l'action de mobilisation nationale	Enjeux/besoins identifiés et engagements de la CAE	Actions	Engagements de l'Etat et de ses partenaires
37-38-31-40-27	<p>Lutter contre le déterminisme social et généré et créer des conditions favorables à la réussite de tous</p> <p>Grâce à l'investissement des communes</p> <p>Aux dispositifs éducatifs, Aux dispositifs culturels et sportifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> -organiser l'aide personnalisée aux devoirs, - organiser des activités pédagogiques complémentaires - poursuivre les CLAS sur Golbey et Epinal - poursuivre les actions adolescents sur Golbey et Epinal -animer les quartiers - poursuivre les ATE sur Epinal -Poursuivre l'accueil pour mineurs sur Golbey -soutenir les centres sociaux et MJC -orienter les élèves sur l'unité pédagogique pour les primo arrivants ou en difficulté avec le français -renforcer le PRE et le développer au collège -créer du lien avec les éducateurs de rue pour le lycée -maintenir les chantiers éducatifs -renforcer l'accompagnement scolaire des enfants de familles monoparentales -mettre en place des ateliers d'accès à la pratique physique -suivre les sections sport au collège et au lycée 	<p>Renforcer l'offre éducative, culturelle, artistique dans les quartiers, développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil</p> <p>Maintenir les moyens des collectivités, en charge des politiques éducatives, jeunesse, prévention spécialisée, sport et culture (DSU renforcée).</p> <p>Accorder des aides et crédits spécifiques</p>
 <p>Les équipements sportifs à Epinal</p>			

		<ul style="list-style-type: none"> -participer au label « génération 2024 » -cordées de la réussite -renforcer le parrainage -communiquer sur l'aide aux jeunes de la CAF -jumeler les microfoies rurales avec les QPV -doubler le nombre de coordinateurs associatifs -mettre en place des rencontres sportives et élaborer un diagnostic partagé de l'accès au sport et à la culture par les habitants des QPV - mise en place d'atelier d'accès à la culture - mise en place d'atelier d'accès à la pratique d'activité physique 	 <p>Le vélo au Haut du Gras à Golbey</p>
30	<p>Coordonner et optimiser les forces, rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Créer des postes d'adulte « relais » -Partager les expériences des adultes « relais » -Maison de la parentalité 	<p>Piloter de manière souple et décentralisée, l'administration de l'éducation nationale, en confiant plus de responsabilité aux acteurs locaux, aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissement</p>
39-27-40	<p>Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales en renforçant les compétences et les capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets</p>	<p>Promouvoir la classe « orchestre d'école » au primaire (La Justice) Promouvoir par la création d'une classe « orchestre » au collège Promouvoir la classe CHAM du collège Jules Ferry Promouvoir la classe théâtre au collège (La Justice) Promouvoir la classe chorale « Ecole chantante de la Loge Blanche » (Bitola)</p>	<p>Améliorer les synergies entre les éducations prioritaires et les autres acteurs publics et privés de la Politique de la Ville signataires de la convention</p>
17-40-27-	<p>Innover en faveur des enfants de familles monoparentales</p>	<p>Actions innovantes : renforcer l'accompagnement scolaire des enfants de familles monoparentales</p>	<p>Solliciter la collaboration des services de la CAF et son soutien financier dans l'innovation en faveur du public concerné</p>

15	Inclier les communes à s'assurer que deux adultes sont présents dans chaque classe dans les écoles maternelles	Instauration d'une ATSEM/classe	Donner les moyens aux communes de conserver ou de mettre en place le personnel
16	Remobiliser les enseignants, revaloriser la prime des enseignants en REP+ depuis la rentrée 2018	Augmentation du personnel de l'Education Nationale	Suivi de la mise en place sur le territoire
17-40	Lutter contre le déterminisme social en dédoublant les classes de CP et de CE1 en REP + voir grande section	Dédoubllement des classes Locaux appropriés	Suivi de la mesure en cours
18-40-27	Lutter contre le déterminisme social en proposant des stages de qualité aux élèves de 3ème	Mobilisation des partenaires pour la mise en place d'une banque de stage libre pour les élèves de REP +	Mobilisation des partenaires, stages dans les administrations et dans les entreprises FACE
34	Valoriser le travail des travailleurs sociaux et les spécificités en QPV	Revaloriser statutairement les travailleurs sociaux	Revoir les grilles indiciaires, solliciter la révision des conventions collectives
35	Former les agents de la collectivité aux valeurs de la république	Formations, CNFPT, Etat URL	Mettre à disposition les intervenants qualifiés
29	Pour mettre en œuvre les 40 actions, augmenter la DSU	Augmentation proratisé 200M€ progressive, engagée en 2015 de la dotation de péréquation	Continuer d'apporter les moyens en maintenant l'augmentation de 28.40% entre 2015 et 2018



Les Copines au Foot !

A droite, une action du centre social Louise Michel avec Vosgélis à Golbey
A gauche, une action de la Ville d'Epinal avec les enfants des écoles.

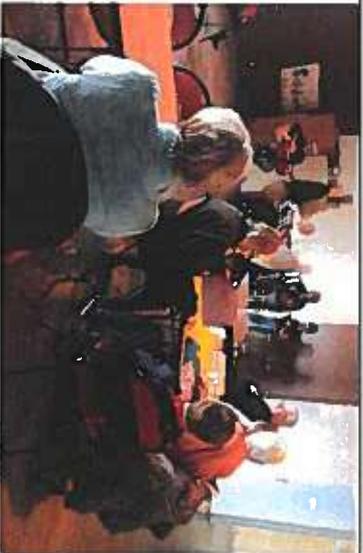
La santé de tous

- Accès aux soins pour tous • La prévention des conduites à risques

Attentes vis-à-vis des partenaires

La Communauté d'Agglomération souhaite un engagement fort de l'ARS et de la CPAM, CARSAT, Conseil Départemental, déclinaison du contrat local de santé en QPV. Un point d'attention particulier sur la question de l'accès aux spécialités de types orthophonie, optamologie pour les enfants des QPV est souhaitable car un défaut entraîne des retards scolaires et handicaps.

Numéro de l'action du plan de mobilisation nationale	Enjeux/besoins identifiés et engagements de la CAE	Actions	Engagements de l'Etat et de ses partenaires
9-27-40	Lutter contre le non-recours aux soins, en poursuivant l'animation du contrat local de santé et en l'actualisant	- nouveau contrat local de santé - favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé, dont l'activité physique - améliorer l'offre et l'accès aux soins et les dispositifs de prévention -mettre en place l'atelier santé ville -prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement	Positionner l'ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins dans une logique de coopération avec les élus et les territoires avec des moyens d'aide et d'accompagnement afférents Soutenir les services médicaux de proximité
9-27-40	Promouvoir les actions visant à prévenir les conduites à		Donner les moyens à la prévention des conduites à risque

	risques (numériques, addictions, manque de soins de santé...)	-lutter contre les pratiques addictives -favoriser le bien être mental	
7-9-	Promouvoir la santé dans le logement et le cadre de vie (matériaux, entretiens)	-diffuser de l'information sur le bien-être dans le logement -aménagement l'espace urbain en adéquation avec les enjeux de santé	 <p>Action intergénérationnelle à Golbey Soutenir les actions expérimentales</p>

La sécurité

- Prévention de la délinquance et de la radicalisation ● La lutte pour la non-stigmatisation des problèmes de délinquance au sein des quartiers
- Lutter contre la radicalisation.

Attentes vis-à-vis des partenaires :

La Communauté d'Agglomération d'Epinal attend un niveau d'engagement des forces de police à même hauteur et s'engage à animer régulièrement avec les partenaires le CISPD.

Numéro de l'action du plan de mobilisation nationale	Enjeux/besoins identifiés et engagements de la CAE	Actions	Engagements de l'Etat et de ses partenaires
40-27-1	Assurer des quartiers aussi paisibles que possible sans zone de non droit. Les 3 collectivités s'engagent à collaborer avec l'Etat	Animer des CLSPD / CISPD Médiateurs de quartier Police de proximité Gestion Urbaine de Proximité	Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain pour établir les liens Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés

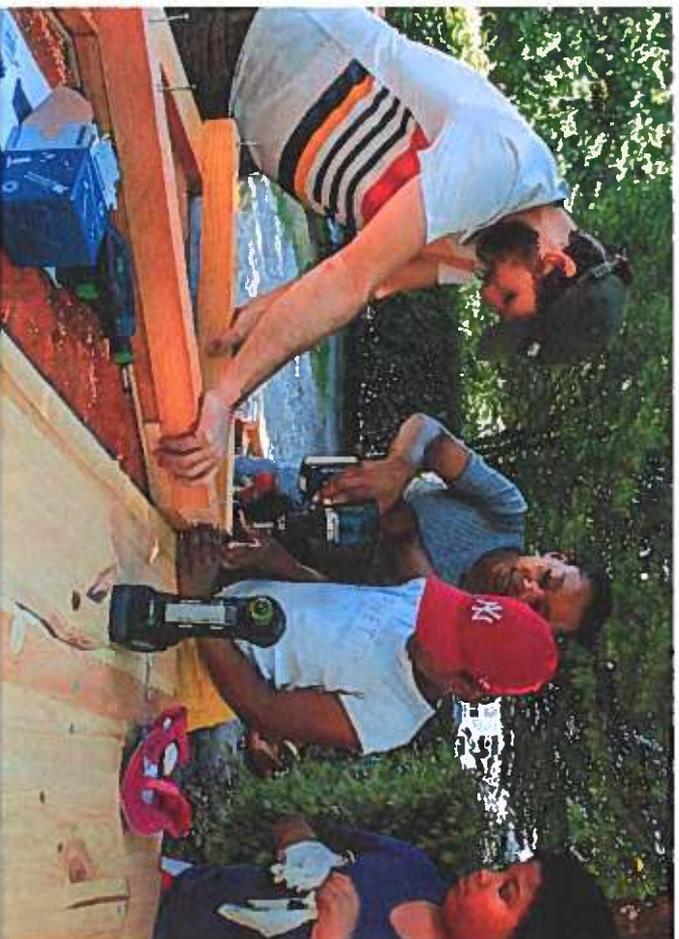
1	Contribuer à la sécurité du quotidien des habitants au côté de l'Etat, avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec les services de la police nationale et la gendarmerie	Recrutements qualitatifs et formations continues	Donner des moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.
28	Maintenir les services de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation	-animer le groupe de prévention de la radicalisation -proposer des ateliers éducatifs citoyens -proposer des chantiers éducatifs citoyens -déployer le plan « Prévenir pour protéger »	Soutien des services de l'Etat et articulation des actions via de FIPDR Renforcement de la prévention spécialisée (mesure de la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté)

Le logement et cadre de vie

Attente vis-à-vis des partenaires :
 La Communauté d'Agglomération d'Epinal attend un engagement des bailleurs à poursuivre les actions menées dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité et de la convention et d'utilisation de l'abattement de la TFPB et souhaite pouvoir poursuivre la collaboration de qualité avec l'ANAH et l'ANRU, notamment dans le nouveau projet de renouvellement urbain.

Numéro de l'action du plan de mobilisation nationale	Enjeux/besoins identifiés par la CAE et engagement	Actions	Engagements de l'Etat et de ses partenaires
--	--	---------	---

3	Instaurer un équilibre de peuplement pour éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la Politique de la Ville	Animer la CIL Mettre en œuvre le Plan partenarial Innové et expérimenter l'auto-réhabilitation par l'exemplarité	Mettre à disposition les moyens financiers Poursuivre l'accompagnement de la maîtrise d'œuvre dans cet objectif
4	Appliquer résolument la loi SRU	Animer la CIL et suivre les statistiques PLH	Débloquer des moyens et être souple dans les instructions pour des investissements immobiliers favorisant la mixité sociale Maintenance des crédits de l'ANAH et de l'accompagnement
5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées ou fragiles	Finaliser POPAC Poursuivre la réflexion d'accompagnement des copropriétés Passage en phase opérationnelle par des OPAH copropriété	
6	Lutter contre les marchands de sommeil	Poursuite des réflexions sur l'autorisation de louer	Maintien du soutien de l'Etat
7	Amplifier le NPRU Poursuivre l'implication des habitants dans le projet	Poursuivre l'implication des habitants Réhabiliter des logements sociaux Articuler le Contrat de Ville avec les actions prévues à la convention d'abattement des TFPB Intervenir sur les équipements publics Démolir Animer la GUP	Maintien du soutien de l'Etat
7	Reconquête du quartier	Etude de diagnostic et de vocation de la place d'Avinsart (La Justice) Création d'un marché sur la place d'Avinsart	Soutien de l'Etat dans les projets innovants



Article 5 : La participation citoyenne : un axe à développer

Les habitants-es des quartiers prioritaires (via notamment la mobilisation des conseils citoyens) sont à la fois les premiers-ères bénéficiaires des actions mises en œuvre mais aussi les experts d'usage du territoire.

Plus que jamais ils et elles doivent être associés à la mise en œuvre du Contrat de Ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, précise que « des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du Contrat de Ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain ». (TITRE III,- Chapitre II, Art.7, 10j)

Compte tenu du contexte local et des constats issus de l'évaluation à mi-parcours, les conseils citoyens seront invités aux comités de pilotages ainsi qu'aux réunions d'équipe de réussite républicaine.

Afin d'intégrer les habitants des quartiers politiques de la Ville aux acteurs publics du territoire, la Ville d'Epinal, la Commune de Golbey et la Communauté d'Agglomération d'Epinal proposent d'intégrer les conseils citoyens aux instances de droits commun comme par exemple : comité de quartier (déjà fait), contrat local de santé, PLH, conseil de développement durable.

Article 6 : Des modalités de gouvernance souples et dynamiques

La mise en œuvre de ces orientations renforcées repose de fait sur une gouvernance et une ingénierie adaptées. « Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » (Pacte de Dijon, avril 2018).

Le bilan établi conjointement par les partenaires / signataires du Contrat de Ville a permis de mettre en avant la nécessité de faire évoluer le fonctionnement existant sur les aspects suivants :

La collaboration étroite et constructive de chaque partie prenante au Contrat de Ville et la communication entre les intervenants est satisfaisante. Les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour maintenir ce niveau d'échange.

L'équipe de maîtrise d'œuvre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la charge de l'animation du Contrat de Ville et de l'organisation des comités techniques : elle est composée :

- D'un chef de projet
- D'un agent de développement territorial
- D'une assistante administrative.

Elle réunit un comité technique par pilier et un comité technique annuel de programmation des crédits.

Elle réunit un comité de pilotage par an a minima.

L'équipe de maîtrise d'œuvre réunira mensuellement l'équipe projet du Contrat de Ville en format restreint ou élargi selon les besoins et les points d'actualité.

Equipe projet restreinte :

- Le chef de projet Contrat de Ville
- Le vice-président en charge de la Politique de la Ville
- La chargée de développement territorial
- La responsable service Politique de la Ville - DDCSPP
- Le Délégué du Préfet
- La responsable du pôle Habitat et renouvellement Urbain de la Ville d'Epinal
- La directrice des affaires sociales d'Epinal
- Le Directeur Général des Services de Golbey

Equipe élargie :

- La responsable du pôle Innovation territoriale de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

- L'animateur de la Fabrique à Entreprendre
- Le responsable éducation de la Ville d'Epinal et de Golbey
- La coordinatrice petite enfance de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- La mission locale, pôle emploi et capemploi
- La maison de l'emploi du plateau de la Justice et la MSVS
- Le chargé de développement commercial des QPV d'Epinal
- Le directeur des sports de la Ville d'Epinal et de Golbey
- La directrice de la culture et animation du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Direction des affaires Cultures d'Epinal
- Le directeur de la mobilité

La Communauté d'Agglomération d'Epinal souhaiterait renforcer la collaboration avec les services de la Ville d'Epinal notamment sur la mise en œuvre du NPRU afin de concourir à la réussite du projet, ainsi qu'avec les services en charge de la gestion urbaine de proximité, La Communauté d'Agglomération souhaite également renforcer la collaboration avec les services éducatifs, les services d'actions sociales d'Epinal et de Golbey.

Enfin, une « grande équipe » est créée composé de toutes les personnes concernées, morales, publiques ou privées, entreprises ou associatives. Cette équipe se réunira une fois par an de manière à échanger librement sur les thématiques liées au Contrat de Ville.

L'Etat et la Communauté d'Agglomération d'Epinal peuvent se réunir en format restreint en fonction des besoins plusieurs fois par an.

La collectivité établira des comptes rendus de ces différentes réunions et les transmettra aux membres et participants.

Liste des membres du comité technique : voir annexe 2

Liste des membres du comité de pilotage : voir annexe 3

Le chef de projet en charge du Contrat de Ville et le chargé de développement territorial sont responsables du suivi des projets financés par l'Etat et de l'accompagnement aux montages des actions, nouvelles ou non.

Evaluation

Début 2022 et en complément d'une mesure classique de la réalisation, des résultats et des effets du dispositif sur l'ensemble de la période, l'évaluation finale du Contrat de Ville sera réalisées conjointement par tous les partenaires associés à partir du tableau de suivi des 40 mesures édictées par le Président de la République.

Les actions proposées au présent protocole sont la déclinaison locale et sont référencées en fonction des mesures de plan de remobilisation national de 1 à 40 (voir tableau en annexe).

Chaque partenaire devra être en capacité de compléter ce tableau commun et de renseigner avec précision les indicateurs y figurant et les montants engagés par mesure une fois par an.

Chaque partenaire devra établir un bilan qualitatif rédigé à partir du bilan quantitatif et de l'exploitation du tableau et pouvoir exprimer :

- Quelles ont été les actions mises en œuvre ?
- Quelles évolutions observées dans la mesures des écarts ?

Délibération du conseil communautaire du 07 octobre 2019

Délibération de la ville d'Epinal

Délibération de la commune de Golbey

Délibération du conseil régional

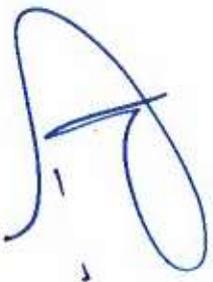
Délibération du conseil départemental

Le présent document a été établi 17 exemplaires et transmis aux signataires

Signataires du Protocole du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Fait à Golbey, le mercredi 18 décembre 2019 en 17 exemplaires

Monsieur le Maire d'Épinal
Président de la CAE



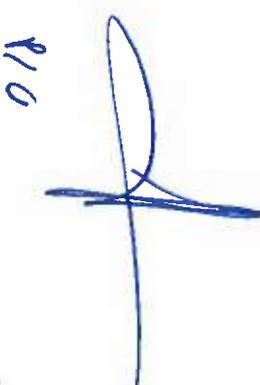
Michel HEINRICH

Monsieur le Maire de Golbey
Vice-président de la CAE



Roger ALEMANNI

Monsieur le Préfet
des Vosges



Pierre ORY

Monsieur le Président
du Conseil Départemental



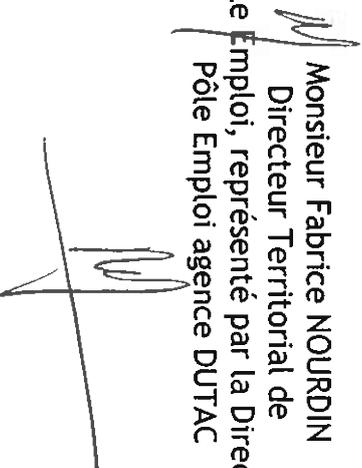
François VANNSON

Monsieur le
Procureur de la République



Nicolas HEITZ

Monsieur Fabrice NOURDIN
Directeur Territorial de
Pôle Emploi, représenté par la Directrice
Pôle Emploi agence DUTAC



Marie Pierre MASSUL

Monsieur le Directeur Général de Vosgelis



Fabrice BARBE



Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales

Pour la Disposition et par délégation,
Le Directeur Adjointe,



Nadine VILLECHENOUX

Marie Christine KLOPP

Monsieur Gérard CLAUDEL
Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie, représenté par le Directeur
Général



Sylvain JACOBEE

Monsieur le Directeur Général de
Epinal Habitat



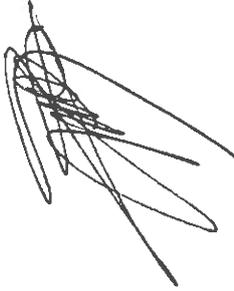
Claude NEDELEC

Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS
Lorraine



Cécile AUBREGE-GUYOT

Monsieur le Président de la SAEM



Pascal LARRIERE

Monsieur le Directeur d'Académie

Emmanuel BOUREL

Madame la Présidente de
FACE Vosges



Anne-Claire GOULON

Madame la Directrice Territoriale
Vosges
Banque des territoires



Véronique BEC

Annexe 1 : tableau

**Dispositif de suivi s'inspirant de l'annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019
Système d'évaluation – socle d'indicateurs retenus pour la mesure des changements opérés dans le cadre de l'avenant (qui ne pourra être
défini qu'après rédaction de l'avenant, à partir des objectifs et des attendus inscrits).**

Annexe 2 : liste des membres des comités techniques

Annexe 3 : liste des membres du comité de pilotage

Sommaire de l'avenant au Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Préambule

Les documents de référence

Article 1 : éléments relatifs au Contrat de Ville : « faire de la citoyenneté un enjeu commun »

Article 2 : Toujours des écarts mais des évolutions positives ou négatives constatées depuis la signature du Contrat de Ville en 2015

- 2.1- Une évolution démographique en rapport avec celle de l'EPCI, en diminution, mais une plus forte représentation des personnes seules et des familles monoparentales en QPV
- 2.2- L'emploi, le point faible avec son corolaire la pauvreté très présente sur les QPV
- 2.3- La création d'un service d'actions vers l'emploi au sein de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- 2.4- Zoom sur l'emploi en QPV et l'emploi des jeunes : moins d'actifs occupés et moins d'actifs occupant un emploi stable sur les QPV
- 2.5- Zoom sur l'accès à l'emploi et l'insertion : un passage plus difficile pour les résidents des QPV
- 2.6- Zoom sur les qualifications : un écart très important des niveaux de qualification des résidents des QPV
- 2.7- En résumé : Un taux de pauvreté très supérieur à celui de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, rendant moins évident l'éducation et l'accès aux soins.

Article 3 : Une mobilisation forte des politiques publiques à renforcer

Article 4 : Des priorités et enjeux jusqu'à 2022 qui trouvent des réponses sous forme d'actions

L'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle :

L'éducation,

La santé pour tous

La sécurité

Le logement et le cadre de vie

Article 5 La participation citoyenne un axe à développer

Article 6 Des modalités de gouvernance souple mais dynamique

Signatures

Annexes :

Annexe 1 : Tableau de suivi et son vademécum

Annexe 2 : Liste des membres du comité technique

Annexe 3 : Liste des membres du comité de pilotage

